

**tibelec HUBLOT AVEC DETECTEUR DE MOUVEMENT REF. 341110**

*Nous vous remercions d'avoir acheté ce hublot qui a fait l'objet des meilleurs soins lors de sa fabrication et du contrôle qualité pour vous donner satisfaction pendant longtemps. Avant de l'installer, nous vous conseillons de lire attentivement cette notice.*

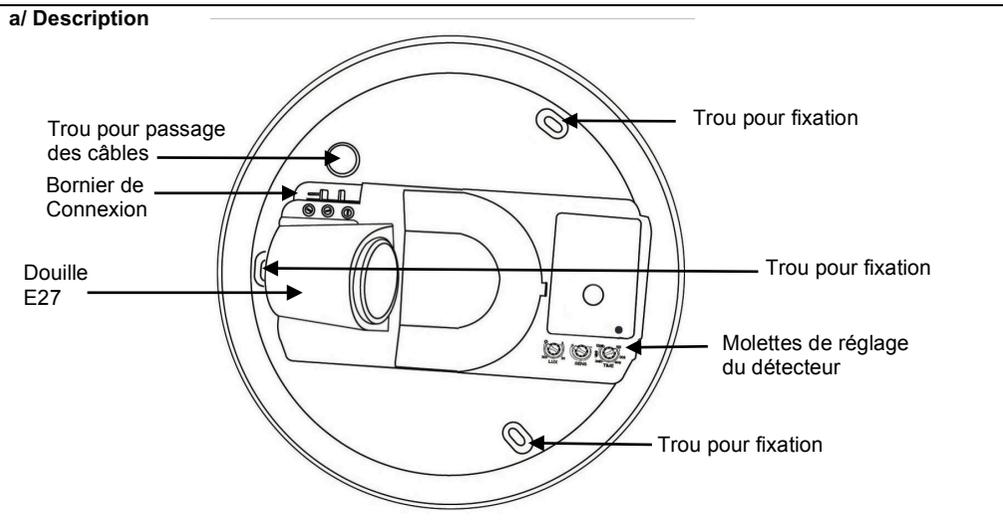
**1°. L'EMBALLAGE CONTIENT LES PIECES SUIVANTES**

- Hublot avec détecteur de mouvement
- Kit de fixation (3 vis et chevilles)

**2° RECOMMANDATIONS :**

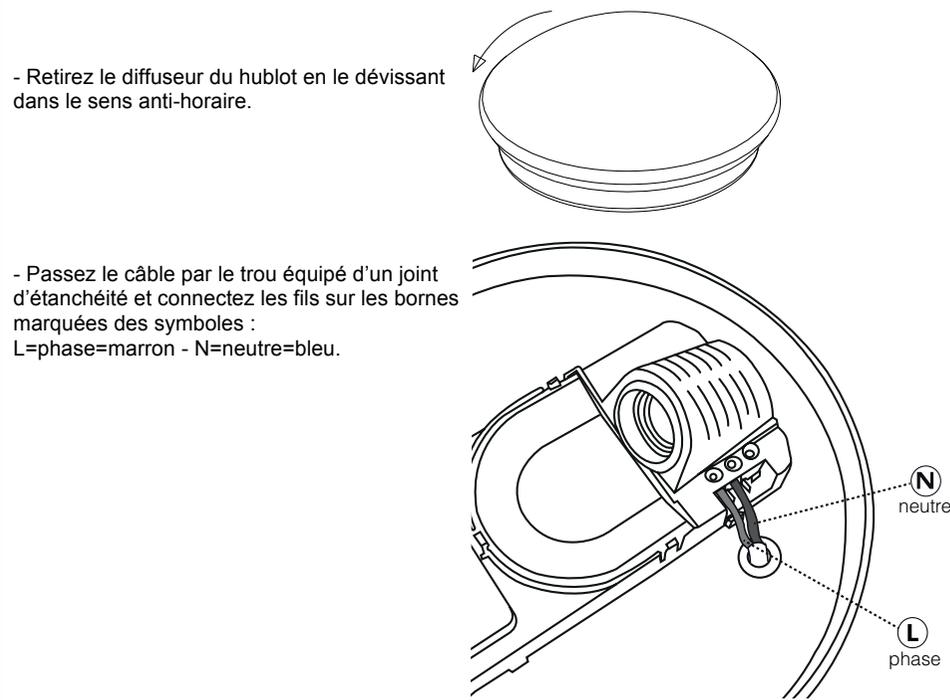
- SUIVRE AVEC SOIN LES INSTRUCTIONS, LIRE LA NOTICE AVANT TOUT MONTAGE ET CONSERVEZ LA.
- AVANT INSTALLATION OU TOUTE INTERVENTION ULTERIEURE SUR L'APPAREIL, COUPEZ L'ALIMENTATION AU RESEAU PAR LE DISJONCTEUR OU AU TABLEAU DE FUSIBLES
- L'installation doit être faite de préférence par une personne qualifiée ou un professionnel de l'électricité.
- Bien que ce hublot soit protégé des projections d'eau, il est toujours recommandé de l'installer dans un endroit sous abri.
- La puissance de l'ampoule ne doit pas être supérieure à la puissance indiquée.
- Ce hublot ne doit en aucun cas être utilisé sans le diffuseur ou avec un diffuseur cassé ou fissuré.
- *Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.*

**3°. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE**



- b/ Définir l'emplacement :**
- Déterminez l'emplacement de votre hublot en fonction de la zone de détection. Pour un fonctionnement optimal, la hauteur d'installation devra être comprise entre 2 et 4 mètres.
  - L'emplacement du hublot doit être choisi en tenant compte du fait que la sensibilité du détecteur est au maximum lorsqu'il perçoit des mouvements transversaux (de biais) dans sa zone de détection. Par contre, sa sensibilité est réduite lorsqu'il perçoit des mouvements longitudinaux (en long).
  - Installez le hublot à l'écart de matériaux combustibles (distance non inférieure à 1m entre la lampe et la surface à éclairer).
  - La zone de détection devra être dépourvue de corps en mouvement (arbre, buisson, ...)

**c/ Branchement :** utilisez un câble pour l'extérieur 2 pôles : H05RN-F 2G1mm2



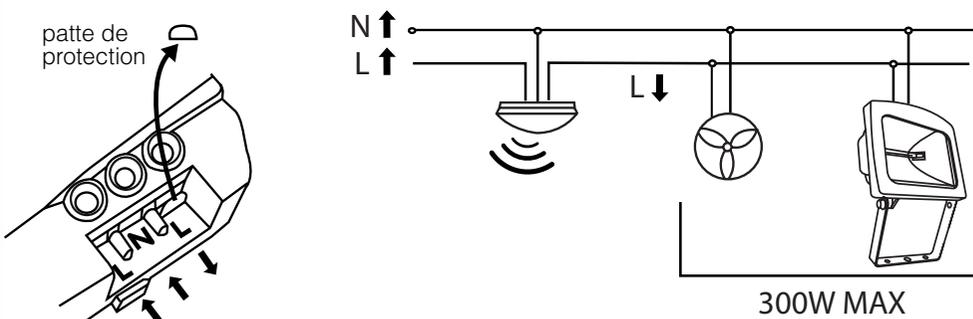
- Retirez le diffuseur du hublot en le dévissant dans le sens anti-horaire.

- Passez le câble par le trou équipé d'un joint d'étanchéité et connectez les fils sur les bornes marquées des symboles :  
L=phase=marron - N=neutre=bleu.

- Fixez le socle à l'endroit choisi à l'aide des vis et chevilles fournies.

- Installez l'ampoule halogène ou incandescente 60W maxi dans la douille E27 (non compatible avec les ampoules fluorescentes).

**e/Possibilité de brancher d'autres appareils sur le bornier de connexion :** un ventilateur, un second hublot sans détecteur. Suivez le branchement ci-dessous :



Avant d'effectuer les branchements, cassez la patte de protection devant la borne L ↓

**f/ Réglage du détecteur de mouvement**, il est équipé de 3 réglages :

- LUX : réglage de la luminosité, vous pouvez régler le degré d'obscurité à partir duquel votre hublot va se déclencher.



Position maxi (soleil) : déclenchement le jour et la nuit

Position mini (3 lux) : déclenchement que la nuit

Entre 30 et 300 lux : déclenchement à la tombée du jour.

Vous pouvez régler la luminosité de la cellule de 3 à 2000 lux.

- SENS : réglage de la sensibilité, vous pouvez régler la distance de déclenchement du détecteur. Dans le sens des aiguilles d'une montre, vous augmentez la sensibilité au mouvement, ainsi plus vous le tournez à droite, plus une personne éloignée en portée pourra être détectée.

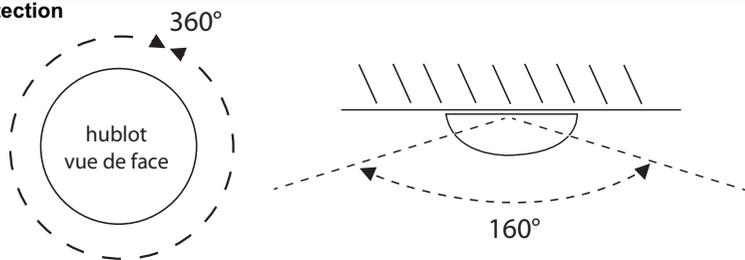
Au plus la portée est courte, au moins le hublot se déclenchera de façon intempestive.

Vous pouvez régler la portée de la cellule jusqu'à 16 mètres maxi.

- TIME : réglage de la temporisation, vous pouvez régler le temps d'éclairage de 10 secondes à 12 minutes, après avoir détecté un mouvement

**g/ Pour finir, remettez le diffuseur sur le hublot et rebranchez le courant.**

**h/ angle de détection**



**4° SPECIFICATIONS TECHNIQUES :**

**Modèle ST702**

- **Alimentation:** 220/240V ~ 50Hz
- **Puissance du hublot :** 60W MAX
- **Ampoule conseillée :** ampoule à incandescence ou halogène à culot E27 (**Attention :** ne pas utiliser de fluo économique).
- **Détecteur** de mouvement par onde, système haute fréquence : 5.8GHz
- Angle de détection : horizontal 360°, vertical 160°
- Puissance de transmission : <0.2mW
- Consommation du détecteur : 0,9 W.
- Dimensions : épaisseur 117mm, diamètre 275mm.

Importé par TIBELEC- 996 rue des hauts de Sainghin CRT4- 59262 SANINGHIN-EN-MELANTOIS

**5° SIGNIFICATIONS DES SYMBOLES :**

	Distance minimale en mètre de pose de l'appareil par rapport à la surface à éclairer: 1m.
	Classe II : luminaire dispensé de raccord à la terre
<b>IP44</b> 	<b>INDICE DE PROTECTION 44 :</b> <u>Premier chiffre</u> : Protégé contre les corps solides > 1mm – <u>Deuxième chiffre</u> : Protégé contre les projections d'eau de toutes directions
	Certifié conforme aux normes Européennes
	Les produits électriques usagés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Veuillez utiliser les aménagements spécifiques prévus pour les traiter. Renseignez-vous auprès des autorités locales ou du revendeur pour obtenir la marche à suivre en matière de recyclage.

**6° CONDITIONS DE GARANTIES**

*Dans le souci d'une amélioration constante de nos produits, nous nous réservons le droit d'apporter à leurs spécifications toutes modifications liées à l'évolution technique (décret du 24-03-1978)*

Nous vous remercions d'avoir acheté ce produit qui a fait l'objet des meilleurs soins lors de sa fabrication et des contrôles "qualité".

Si vous relevez un défaut de fabrication ou un mauvais fonctionnement, sachez que ce produit est garanti 1 an outre l'application de la garantie légale pour défauts et vices cachés par les articles 1641 à 1648 du code civil.

Le matériel défectueux sous garantie doit être retourné au magasin où vous l'avez acheté.

Cette garantie commence à compter de la date d'achat, le ticket de caisse (avec prix et date) faisant foi. La responsabilité de Tibelec est limitée à la qualité de ses produits. Avant tout usage, l'acheteur est tenu de prendre connaissance des normes et règlements de sécurité de chaque article. Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à Tibelec sera, à son choix, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné. La garantie de Tibelec est expressément limitée au montant HT de la commande de l'acheteur, tous chefs de préjudices confondus.

**La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :**

- Détériorations résultant d'un bris par chute du produit et des accessoires en verre, en matière plastique, ou caoutchouc, etc...
- Détériorations résultant d'une mauvaise utilisation du produit ; non respect des règles et prescriptions d'utilisation,
- Utilisation sous tension non conforme (survolage), erreur d'emploi (utilisation anormale) ou utilisation professionnelle ou intensive du produit.
- Tentative de réparation ou réparation effectuée par une personne non habilitée à le faire ou modification apportée à l'appareil par l'utilisateur.
- Remplacement des consommables tels piles etc... nécessaires à l'utilisation de ce produit. Le remplacement des consommables est à votre charge.

La garantie exclut tous dommages et intérêts versés à l'utilisateur.

Notre service SAV est à votre disposition pour conseils et assistance, vous pouvez nous écrire à [sav@tibelec.fr](mailto:sav@tibelec.fr). Toutes les notices de nos produits sont téléchargeables depuis notre site [www.tibelec.fr](http://www.tibelec.fr)